Mai 2018

RAPPORT ANNUEL 2017-18

www.ottdq.com

Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec

Sommaire

	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2017-2018	4
Rapport du conseil d'administration	8
• Administrateurs élus au 31 mars 2018	8
• Représentants de l'Office des professions	8
• Personnel permanent	9
• Rémunération	9
• Les principales résolutions du conseil d'administration 2017-2018	9
Rapport d'activités :	
• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	13
• Assurance responsabilité professionnelle	14
• Développement professionnel	14
• Formation	14
• Inspection professionnelle	15
• Exercice illégal et usurpation de titre réservé	15
• Équivalences de diplôme et de formation	16
• Conciliation et arbitrage des comptes	16
• Syndic	16
• Conseil de discipline	17
• Audit et gestion des risques	18
• Révision des plaintes	18
Renseignements généraux	19
États financiers au 31 mars 2018	**21**

Québec, mai 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de L'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

---

Montréal, mai 2018

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Stéphan Provencher, t.d.

Montréal, mai 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l' l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Stéphan Provencher, t.d.

C'est avec plaisir que je vous livre aujourd'hui, à titre de président de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec, le bilan des principales activités réalisées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018.

La rédaction de ce rapport m'a permis de constater l'ampleur des travaux exécutés au cours de l'année. C'est donc avec une certaine fierté que je partage avec vous quelques-unes de nos réalisations et je vous invite à faire une lecture attentive de l'ensemble de ce rapport annuel afin de prendre la pleine mesure des travaux effectués par votre Ordre.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Motivé par notre volonté d'établir un processus d'inspection professionnelle qui soit plus près de la pratique actuelle des membres de l'Ordre et dans l'objectif d'inspecter 20 % de ses membres annuellement, le comité d'inspection professionnelle a revu son protocole d'inspection et fait une refonte complète des outils de cueillette d'informations pour les inspecteurs.

Cette année, 78 techniciens dentaires ont été soumis au mécanisme de surveillance générale. Alors qu'ils ont tous complété un questionnaire d'autoévaluation, les 78 personnes ont personnellement été rencontrées par nos inspecteurs dans leur environnement de travail, dans le cadre de leur pratique. Ces visites se sont tenues à travers le Québec.

Notre mission de protection du public est la ligne directrice qui dicte nos actions et ces nouvelles façons de faire ont permis de mieux accompagner nos membres dans leur pratique professionnelle, elles nous permettent aussi de constater à quel point l'inspection professionnelle est un outil précieux dans l'exercice du mandat confié par le législateur.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'événement CéLABration s'est tenu le 28 mai 2017 et a été un formidable succès tant au niveau de la participation des membres de l'Ordre que de l'ensemble de l'industrie du monde buccodentaire.

Dans une ambiance festive de partage inter et multidisciplinaire nous avons réalisé et profité de formations de premier ordre, participé à des cliniques de tables tout en échangeant avec les représentants et acteurs de l'industrie dentaire.

Le suivi en post-mortem des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) a été le départ et la lancée du travail de mise sur pied de l'édition 2018 de CéLABration avec l'appui indéfectible des membres du sous-comité au développement professionnel que je tiens à remercier pour l'ensemble de la réalisation du projet.

Je remercie également la direction des JDIQ de l'Ordre des dentistes du Québec pour la cordiale invitation de mise sur pied de cet événement ainsi que de leur esprit de collaboration.

ADMISSION À LA PROFESSION

L'admission à la profession d'un nouveau diplômé est l'un des mécanismes mis en place afin que nous puissions assumer notre mandat de protection du public. Dorénavant formellement inscrit dans la réglementation c'est le diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de Prothèses Dentaires du Cégep Édouard-Montpetit qui donne directement accès au permis d'exercice, sans condition supplémentaire.

De plus, grâce au processus d'admission à travers le règlement des équivalences, année après année, nous sommes heureux d'accueillir des membres d'horizons divers, tant de l'international que des autres provinces canadiennes.

GOUVERNANCE

Toujours dans l'objectif d'améliorer la gouvernance de l'organisation, le conseil d'administration de l'Ordre a revu les mandats de chacun des comités de l'Ordre. Ce qui nous a permis de mieux définir les responsabilités de chacun des membres des comités et aligner les objectifs en fonction de la mission première de l'Ordre et selon le cas, recruter des nouveaux collaborateurs.

COMMUNICATIONS

Cette année a été l'occasion de remettre en ligne notre infolettre afin d'augmenter la visibilité des activités de l'Ordre auprès de ses membres et permettre une meilleure compréhension pour chaque technicien et technicienne dentaire des affaires courantes, des actualités et des projets en évolution. Dans cette perspective de communication plus fréquente, voire constante, l'utilisation des réseaux sociaux a été mis à contribution par un rafraichissement de sa page publique et la création d'une page privée réservée aux membres et par laquelle des échanges et des discussions peuvent prendre place sans égard au temps ou à la géographie. Cette communication rendue possible favorise les partages interprofessionnels et interdisciplinaires pour une plus grande performance dans notre mission de protection du public québécois.

AVENIR DE LA PROFESSION

À la fin de cette année, j'aurais aimé vous dire que les dossiers du buccodentaire en attente sont finalisés. Malheureusement, vous réaliserez que certains dossiers même si toujours en discussion ne sont pas complétés et réglés, bien que sur la table de travail depuis de nombreuses années. Par exemple; la réserve d'acte pour le technicien dentaire qui permettrait d'accomplir plus adéquatement notre mandat de protection du public en assurant une règlementation de contrôle de tous les intervenants œuvrant dans les laboratoires dentaires est toujours en attente de la complétion du processus législatif. Les actions pour favoriser la finalisation de cette étape sont en marche et n'auront de cesse qu'à la conclusion souhaitée.

Le processus de changement du nom de notre ordre pour l'Ordre des prothésiste dentaire du Québec est aussi déjà entamé

et suit son cours, permettant d'harmoniser les titres professionnels soit Prothésiste dentaire et de la formation initiale : Techniques de Prothèses Dentaires. Fort de cette clarification entre le titre professionnel réservé et la formation reconnue menant à l'admission à la profession nous pouvons alimenter les travaux de l'Alliance canadienne des Organismes de Réglementation en Technologie Dentaire (ACORTD) qui ont lieu actuellement afin de standardiser les profils de compétences à travers le pays pour permettre non seulement une mobilité facilitée de la main-d'œuvre professionnelle interprovinciale, mais aussi de mieux encadrer les nouveaux arrivants par un guichet unique bilingue permettant l'examen des compétences et facilitant le cas échéant l'intégration de nos collègues formé à l'International dans nos Ordres respectifs à travers le pays. Cet enjeu relié au vieillissement de la population est pour notre Ordre, comme pour tous les ordres un sujet à l'ordre du jour et une préoccupation afin de maintenir la pérennité du nombre de professionnels en exercice au Québec.

CONCLUSION

Un tel bilan ne peut être réalisé que grâce à un important travail d'équipe, j'aimerais donc remercier la vice-présidence pour son support constant ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration, le personnel de la permanence, les techniciens dentaires impliqués dans les divers comités et groupes de travail. Un remerciement particulier à la direction générale pour son leadership, son professionnalisme et sa disponibilité. À tous et toutes je tiens à réitérer combien votre précieuse collaboration est essentielle à la réalisation de notre mandat. Merci de demeurer fidèles et engagés en mettant vos compétences au service de notre Ordre, au service du public.

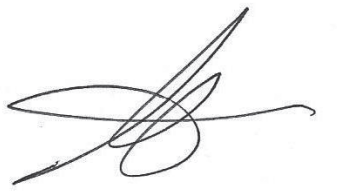

Stéphan Provencher, t.d.
Président

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le président est élu au suffrage des administrateurs. Il entre en fonction à la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle de même que les nouveaux administrateurs élus. La durée du mandat du président et des administrateurs est de quatre ans.

Deux administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de quatre ans.

Le président de l'Ordre, monsieur Stéphan Provencher, a été élu au suffrage des administrateurs élus le 18 mai 2017 pour terminer le mandat du président en poste. M. Provencher est un administrateur de la région Ouest, son mandat de président a débuté le 29 mai 2017.

L'assemblée générale où sera présenté le présent rapport aura lieu le dimanche 27 mai 2018 au Palais des congrès de Montréal.

Administrateurs élus au 31 mars 2018

Région représentée	*Entrée en fonction*	*Région représentée*	*Entrée en fonction*
Stéphan Provencher, t.d. Président, région Ouest	18 juin 2014	**Raymond Haché**, t.d. Région Ouest	18 juin 2014 (jusqu'au 20 novembre 2017)
Chucri Chemali, t.d. Vice-président, région Ouest	18 juin 2014	**Jean Robichaud**, t.d. Région Est	15 juin 2016 (jusqu'au 22 septembre 2017)
Hélène Grenier, t.d. Trésorière, région Ouest	18 mai 2010	**Alexandre Byrns**, t.d. Région Est	21 novembre 2017
Mike Otabé, t.d. Région Ouest	15 juin 2016	**Dominique Rheault**, t.d. Région Ouest	18 janvier 2018

Représentants de l'Office des professions du Québec

Christian Reny	31 mai 2013
Marie-Françoise Joly	16 février 2017

Le conseil d'administration a tenu onze réunions ordinaires au cours de l'exercice 2017-2018.

Personnel permanent pour l'année 2017-2018

Directrice générale et secrétaire	Adjointe administrative	Technicienne comptable
Josée De La Durantaye *FCPA, FCMA, MBA, ASC*	***Micheline Pelletier*** Gestion PGA	***Anastasia Vertan*** Gestion PGA

Rémunération

Suivant les politiques et engagements déterminés par le conseil d'administration, la rémunération prévue pour les titulaires des postes suivants correspondait à ce qui suit au cours de l'année 2017-2018 :

Président de l'Ordre : rémunération annuelle de 20 000 $ sans autre prime pour un horaire de travail hebdomadaire d'un jour.

Directrice générale et secrétaire : rémunération annuelle de 80 000 $ sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de trois jours.

Administrateurs : honoraire de 125 $ par réunion du conseil d'administration.

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017-2018 :

- Adopter les états financiers audités au 31 mars 2017.
- Approuver le rapport annuel 2016-2017.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle de mandater le cabinet Ménard Nadeau, CPA inc. représenté par François Ménard, FCA, FCMA, pour agir à titre d'auditeur pour l'année financière 2017-2018.
- Nommer M. Stéphan Provencher, président de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour une durée d'un an se terminant en mai 2018, soit la durée non écoulée du mandat de monsieur Raymond Haché. Cette nomination sera en vigueur immédiatement après l'assemblée générale annuelle du 28 mai 2017.
- Nommer M. Chucri Chemali vice-président de l'Ordre. Cette nomination sera en vigueur immédiatement après l'assemblée générale des membres le 28 mai 2017. Il est aussi résolu que le poste de vice-président ait la même échéance que celle du président. Comme le président terminera son mandant en mai 2018, le mandat de M. Chemali se terminera aussi en mai 2018.
- Nommer madame Marie-Françoise Joly membre du comité de révision des plaintes.
- Nommer Stéphan Provencher, président et Chucri Chemali, vice-président à titre de représentants de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Proposer le dossier d'Émilie Brulé pour l'obtention du prix Mérite du CIQ.

- Déposer une demande auprès de l'Office des professions du Québec pour changer le nom de l'Ordre pour Ordre des prothésistes dentaires du Québec.
- Adopter le Guide pour les membres des comités de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires tel que soumis et discuté à la séance du conseil d'administration.
- Adopter le Guide pour les remboursements – allocations et dépenses de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires tel que soumis, discuté et modifié à la séance du conseil d'administration.
- Adopter la Politique relative à la nomination d'un membre honoraire de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires tel que soumise et discuté à la séance du conseil d'administration.
- Adopter la Politique d'investissement proposée par la Financière Banque nationale et d'autoriser Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire, à mettre en place ladite politique.
- Autoriser la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Josée De La Durantaye, à prendre les mesures nécessaires et à signer les documents d'engagements afin que l'événement « CéLAbration 2018 », en partenariat avec l'Ordre des dentistes du Québec se réalise.
- Nommer monsieur Raymond Haché à titre de membre honoraire de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires.
- Déterminer que le mode d'élection du président de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec soit au suffrage des administrateurs élus et des administrateurs nommés, qui élisent le président parmi les administrateurs élus par scrutin secret.
- Nommer madame Dominique Rheault au poste d'administrateur pour la région Ouest.
- Autoriser la directrice générale et secrétaire de l'Ordre à faire les représentations nécessaires pour l'octroi de la subvention pour le « Programme d'accès aux ordres professionnels » ainsi que tous les suivis exigés par l'organisme.
- Nommer monsieur Denis Thériault au poste de syndic adjoint à compter du 21 septembre 2017.
- Nommer monsieur Alexandre Byrns au poste d'administrateur pour la région Est. Son mandat se terminera à l'assemblée générale annuelle 2020.
- Retenir le nom de monsieur Hugo Hébert pour le poste à être combler à titre d'administrateur de moins de 35 ans.
- De fixer la durée des mandats du président à trois ans pour un maximum de trois mandats, tel que stipulé à l'article 63 du Code des professions.
- De fixer la durée des mandats des administrateurs élus à trois ans sans limite pour le renouvellement.
- Autoriser madame Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire de l'OTTDQ à agir comme responsable d'application à l'égard des comptes de l'OTTDQ chez « Service de paie en ligne Nethris ».

- Autoriser madame Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire, à signer pour et au nom de l'OTTDQ, toutes les soumissions, contrats ou autres documents s'y rattachant, incluant toute quittance, pour le compte de l'OTTDQ ainsi que tous billets et effets bancaires et tous les documents requis pour les instances gouvernementales et, généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
- Nommer madame Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire, à titre de « répondant avec un accès global » au dossier employeur de la CNESST.
- Autoriser Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire, à signer, au nom de l'OTTDQ, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin et que le ministre du Revenu du Québec soit autorisé à lui communiquer les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.
- Autoriser Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire (ci-après le représentant), à signer, au nom de l'OTTDQ, les documents requis pour devenir le représentant et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin, incluant l'inscription à « Mon dossier entreprise » pour l'OTTDQ et que l'agence du Revenu du Canada soit autorisée à communiquer au représentant les renseignements dont elle dispose et qui sont nécessaires à la bonne marche des affaires de l'OTTDQ.
- Autoriser la directrice générale et secrétaire, Josée De La Durantaye à signer l'entente de renouvellement soumise par La Capitale, assurances générales, pour l'assurance responsabilité professionnelle des membres.
- Mandater le président et la directrice générale de l'Ordre pour poursuivre les démarches et remplir toutes les formalités, notamment auprès de l'Office des professions du Québec, afin que l'Ordre porte désormais la désignation d'Ordre des prothésistes dentaires du Québec.
- Nommer des scrutateurs pour l'élection 2018 aux postes d'administrateur de l'Ordre.
- Adopter les frais accessoires pour 2018-2019.
- Délivrer des permis réguliers et des permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires.
- Renouveler des permis restrictifs temporaires.
- Radier du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation annuelle.
- Révoquer les permis de directorat de prothèses d'un laboratoire dentaire de membres et non-membres non-paiement du versement annuel pour leur permis.

Rapport d'activités

DÉLIVRANCE DES PERMIS DE TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DENTAIRE

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	17	17	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent reçues		Nombre		
		acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec	0	0	0
	en Ontario	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0
UE	en France	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	4	0	0
	Total hors du Canada	4	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis					
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités					
Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession reçues		Nombre			
		acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
Canada (règlement pris en vertu de 94 q) q	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre		
reçues	acceptées	refusées
0	0	0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs	473	500 000 $	1 000 000 $
	Non actifs	21	exemption	exemption
	Honoraires	3	exemption	exemption

Tous les membres de l'Ordre sont assurés par un contrat d'assurance responsabilité professionnelle détenu par l'Ordre, et ce, depuis 14 ans. Trois réclamations seulement ont été soumises à l'assureur depuis le début du programme, soit deux pour des défectuosités dans les prothèses et une pour un délai de livraison trop long.

Le coût de l'assurance est de 25 $ par membre et est inclus dans le coût de la cotisation annuelle.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mandat
Déterminer la structure, le thème et le programme (conférences et activités) d'un congrès, des colloques et des symposiums ou toute autre activité de développement professionnel.

Rechercher de nouvelles activités de formation.

Membres du comité
Émilie Brulé, t.d., responsable
Chucri Chemali, t.d.
Stéphan Provencher, t.d.
Le comité a tenu deux réunions en 2017-2018.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation obligatoire continue.

Le comité a collaboré à l'organisation d'une journée entièrement dédiée aux techniques de prothèses dentaires dans le cadre des Journées dentaires internationales du Québec 2017 (JDIQ) qui se tenaient du 26 mai 2017 au 30 mai 2017.

Cette journée spéciale intitulée CéLABration a eu lieu le dimanche 28 mai 2017 de 8 h à 17 h. M. Chucri Chemali présidait l'organisation de cet événement.

Quelque 200 techniciens dentaires ont participé à cette journée de conférence. Quatre conférences ont été données par différents formateurs dont les titres sont les suivants :

- Facettes sur réfractaire et sur feuille platine – avantages et inconvénients.
- Digital Dentures – the easy way
- Oxide de zirconium ZRO2 : de l'usinage à la stratification
- Slight details. Customization in dental prosthesis

Les participants ont aussi pu assister à deux tables cliniques.

FORMATION

Mandat
Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Le comité ne s'est pas réuni en 2017-2018.

Membres du comité :
Mike Otabé, t.d., responsable
Chucri Chemali, t.d.
Louise Brunelle, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Josée Mercier, Directrice des études, Collège Édouard-Montpetit
Lin Jutras, Directeur Adjoint à la direction des études
Patrice Giguère, t.d. représentant du département de techniques de prothèse dentaire

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Hélène Filion , t.d., responsable de l'inspection professionnelle
Marc Nantais, t.d., secrétaire par intérim du comité depuis le 25 août 2016
Marie-Lyne Côté, t.d., membre

Inspecteurs

M. Jacques Charbonneau, t,d,
Mme Ana Elizabeth Barahona Rico, t.d.

Mandat du comité

- Surveille l'exercice de la profession en vérifiant notamment les dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Elle porte également sur les documents ou rapports auquel ce membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues ou par son employeur.
- Enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre suite à une demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative.
- Élabore et tient à jour les normes de pratique d'inspection professionnelle.
- Fait rapport au conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.
- Informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à cette loi.

L'objectif du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est de visiter environ 20 % des membres de l'Ordre annuellement. Les titulaires de permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires qui ont obtenu leur permis en vertu de l'article 5 du Règlement sur le permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires sont aussi visités à tous les cinq ans.

En 2017-2018, le comité n'a pas transmis de recommandation au conseil d'administration concernant le programme de surveillance générale.

En 2017-2018, le comité s'est réuni une fois. Le comité poursuit la révision du mandat du comité d'inspection professionnelle et du protocole d'inspection professionnelle. De nouveaux outils pour les inspecteurs ont été élaborés.

	Nombre
Membres visités : Titulaires de permis de directorat, membres : 44 Membres : 34 Non-membres : 0	78
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	78

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au conseil d'administration. Le comité n'a pas transmis d'information au syndic pouvant mener à une enquête particulière.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Mandat
Étudier les dossiers des candidats hors Québec et hors Canada, afin de déterminer si une équivalence de diplôme ou de formation doit être acceptée et formuler une recommandation appropriée.

Le comité peut dans le cadre de l'évaluation des équivalences, recommander que le candidat doive écrire un examen de l'OTTDQ pour conclure sur le dossier.

Membres du comité :
M. Charles Carrier, t.d., responsable
Mme Émilie Brulé, t.d.
M. Patrice Giguère, t.d.

Le comité a tenu quatre réunions en 2017-2018.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	4	4	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	4

Aucun candidat ne détenant pas un diplôme requis n'a déposé une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation.

CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'administration nomme des membres au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes lorsque l'Ordre reçoit une demande.

En 2017-2018, aucune demande n'a été reçue par l'Ordre relativement à la conciliation et l'arbitrage des comptes.

SYNDIC

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic
M. Alfred Guirguis, t.d.

Syndics adjoints :
Mme Guylaine Gagnon, t.d. (jusqu'au 31 août 2017)
M. Denis Thériault, t.d. (à compter du 21 septembre 2017)

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	1
Total de membres visés par ces dossiers	1
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	2

Un dossier de plainte déposé en février 2016 a été fermé pendant la période.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du code.

Le conseil est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels et également composé des membres suivants : Pierre Bernier, t.d., Émilie Brulé, t.d. et Patrice Giguère, t.d. Me Sylvie Lavallée assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

Le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et a tenu deux jours d'audience au cours de l'exercice 2017-2018.

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil au 31 mars 2018*

Nature des infractions	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Absence du laboratoire pour des périodes de plus de 5 jours ouvrables consécutifs en ne prenant pas les mesures nécessaires pour informer ses clients de la durée de son absence et de la procédure à suivre en cas d'urgence	0	1
Respect des aspects déontologiques et techniques de l'exploitation d'un laboratoire		1
Conformité du laboratoire aux lois et règlements en vigueur		1

* Le tableau présente la nature des infractions que l'on retrouve dans les plaintes disciplinaires, et non le nombre de chefs dans lesquels ces infractions sont alléguées. Ainsi, une infraction peut être alléguée dans différentes plaintes et dans chacune, faire l'objet d'un ou plusieurs chefs. Une même plainte peut également comporter des chefs alléguant les infractions de nature différente, auquel cas, elle apparaîtra plusieurs fois dans le tableau.

Décisions du conseil*

Nature de la décision	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

* Aucune décision rendue, mais un dossier en délibéré.

Sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	Nombre
Réprimande	0
Radiation temporaire ou permanente	0
Radiation provisoire	0
Amende	0
Ordonnance de remboursement	0
Révocation du permis	0
Limitation ou suspension de droit d'exercer des activités professionnelles	0
Paiement des déboursés	0

Tribunal des professions

	Nombre
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Autres décisions

	Nombre
Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration	0
Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil	0
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Nombre de décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0

La secrétaire du conseil de discipline,
Me Sylvie Lavallée, avocate

COMITÉ D'AUDIT ET GESTION DES RISQUES

Mandat

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle des opérations, de la gestion des risques, des activités d'audit externe et des procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements applicables.

Membres du comité

Hélène Grenier-Audet, t.d., responsable
Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire
Christian Reny, membre du conseil d'administration

Nombre de réunions : 1

Rapport

Le comité a adapté le cadre budgétaire de l'Ordre en fonction des nouvelles directives de l'Office des professions du Québec pour la production des états financiers au rapport annuel. Les prévisions budgétaires 2018-2019 ont été préparées.

RÉVISIONS DES PLAINTES

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

La personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête peut, dans le 30 jours de la date de la réception de la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline, demander l'avis du comité de révision.

Membres du comité :

Hélène Grenier, t.d., responsable
Stéphan Provencher, t.d. (jusqu'au 28 mai 2017)
Marie-Françoise Joly

Membres

	Nombre
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions	0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2017-2018

	Nombre
Permis réguliers actifs	21
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	4
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	0
Permis restrictifs temporaires	0
Permis réguliers non actifs	21
Membres honoraires	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	497

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	2
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	15
03	Capitale-Nationale	69
04	Mauricie	4
05	Estrie	10
06	Montréal	163
07	Outaouais	19
08	Abitibi-Témiscamingue	2
09	Côte-Nord	0
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	9
13	Laval	47
14	Lanaudière	17
15	Laurentides	12
16	Montérégie	103
17	Centre-du-Québec	4
99	Hors du Québec	21

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	311
Femme	186

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	449	400 $*	1er avril
Non actifs	21	136,30 $	1er avril
Actifs 1ère année	14	100 $*	1er avril
Actifs 2e année	10	200 $*	1er avril
Honoraires	3	0 $	-----

* Un montant de 25 $ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis temporaire (selon article 37 de la Charte de la langue française)	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire	10

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	449
Permis restrictifs temporaires	10
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	0
Permis réguliers actifs 1ère année	14
Permis régulier actifs 2e année	10
Permis réguliers non actifs	21
Membres honoraires	3
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	223

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	497
Premières inscriptions	22
Inscription au tableau avec limitation du droit d'exercer	10
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer	0

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	13

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspension	Révocations
Directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0	7

États financiers

au 31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	22
Résultats	24
Évolution de l'actif net	25
Bilan	25
Flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	26 - 29
Renseignements complémentaires	30 - 31

MÉNARD NADEAU CPA INC.

MÉNARD NADEAU
CPA INC.

2260, boul. de la Concorde Est
Laval (Québec)
H7E 2A7

Tél.: (450) 668-3964
(514) 383-2424
Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'ORDRE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états

financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

MÉNARD NADEAU CPA INC.
Par Sylvain Ménard, CPA auditeur, CMA
Laval, le 17 mai 2018

MÉNARD NADEAU
CPA INC.

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
PRODUITS		
Cotisations des membres	185 280 $	188 977 $
Directorat de laboratoire – permis	156 250	163 514
Candidats à l'exercice de la profession	2 950	3 650
Placements	7 578	4 904
Publications et ventes de produits	5 387	6 457
Amendes	---	---
Revenus divers		
Tournoi de golf	29 050	38 398
Divers	3 015	4 406
	389 510	410 306
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	203 240	185 916
Activités		
Délivrance de permis (annexe 2)	39 661	43 956
Développement professionnel (annexe 3)	24 785	14 043
Assurance responsabilité	14 258	13 162
Inspection professionnelle (annexe 4)	30 516	27 161
Syndic (annexe 5)	27 717	15 577
Syndic – pratique illégale	52	7 064
Syndic – discipline	5 886	279
Syndic – conciliation et arbitrage de comptes	---	---
Comité de révision	---	---
Communications – Publications (annexe 6)	22 547	21 235
Modernité de la dentisterie	---	5 635
Autres charges		
Tournoi de golf	17 958	22 309
Divers	4 547	2 591
	391 167	358 928
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(1 657)$	51 378 $

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
SOLDE AU DÉBUT	301 677 $	250 299 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(1 657)	51 378
SOLDE À LA FIN	300 020 $	301 677 $

BILAN

31 MARS 2018

ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	225 888 $	435 571 $
Placements échéant à court terme (note 3)	198 553	74 522
Débiteurs	3 016	472
Frais payés d'avance	7 189	21 923
	434 646	532 488
PLACEMENTS (note 3)	142 678	90 000
	577 324 $	622 488 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	62 173 $	58 591 $
Revenus reportés	215 131	262 220
	277 304	320 811
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	300 020	301 677
	577 324 $	622 488 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Stéphan Provencher, t.d.

Hélène Grenier, t.d.

MÉNARD NADEAU CPA INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 657)$	51 378 $
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(2 544)	482
Frais payés d'avance	14 734	(17 651)
Créditeurs	3 582	13 961
Revenus reportés	(47 089)	63 373
	(31 317)	60 165
	(32 974)	111 543
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(176 709)	(775)
VARIATION DE L'ENCAISSE	(209 683)	110 768
ENCAISSE AU DÉBUT	435 571	324 803
ENCAISSE À LA FIN	225 888 $	435 571 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les revenus pour les permis de directorat de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, l'Ordre a émis ses permis pour des durées variables se terminant tous le 31 mars 2018. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués de titres à revenu fixe et d'unités de fiducies de revenus cotés en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice et les unités de fiducie de revenus sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

Liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de titres à revenu fixe et des unités de fiducies de revenus cotées en bourse. La valeur marchande est de 340 078 $ au 31 mars 2018 (166 101 $ au 31 mars 2017). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 1.65 % et 3.00 % échéantes entre 2018 et 2024.

	2018 JVM	2018 COÛT	2017 COÛT
Placements totaux	340 078 $	341 231 $	164 522 $
Placement échéant à court terme	197 374	198 553	74 522
Placements à long terme	142 704 $	142 678 $	90 000 $

	2018	2017
4. CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	39 902 $	27 905 $
Dus aux ministères	22 271	30 686
	62 173 $	58 591 $

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de 36 mois échéant le 31 mars 2019. Les versements annuels exigibles sont de 111 400 $ pour la première année. Les versements seront majorés de l'indice des prix à la consommation (minimum 2%) pour la 2e et 3e année.

Le versement estimatif pour le prochain exercice sera de 115 928 $.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la compréhension avec ceux de l'exercice courant.

8. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Honoraires de gestion	Honoraires du président	Salaires et charges sociales	Frais de bureau	2017
Délivrance de permis	**16 261 $**	**16 332 $**	**-**	**1 553 $**	**34 146 $**
Développement professionnel	**723**	**12 249**	**-**	**69**	**13 041**
Inspection professionnelle	**3 866**	**12 249**	**-**	**369**	**16 484**
Communication–publications	**6 902**	**4 083**	**-**	**659**	**11 644**
Syndic	**1 987**	**-**	**-**	**190**	**2 177**
	29 739 $	**44 913 $**	**-**	**2 840 $**	**77 492 $**

					2018
Délivrance de permis	**15 307 $**	**- $**	**14 937 $**	**2 186 $**	**32 430 $**
Développement professionnel	**2 126**	**5 476**	**14 937**	**304**	**22 843**
Inspection professionnelle	**8 015**	**-**	**9 958**	**1 144**	**19 117**
Communication–publications	**1 467**	**5 476**	**9 958**	**209**	**17 110**
Syndic	**2 509**	**-**	**-**	**358**	**2 867**
	29 424 $	**10 952 $**	**49 790**	**4 201 $**	**94 367 $**

MÉNARD NADEAU CPA INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	84 232 $	82 424 $
Honoraires du président	10 952	28 581
Salaires et charges sociales	49 790	---
Honoraires professionnels	8 303	21 327
Assurances des biens	1 996	1 068
Dons	---	100
Frais de bureau	5 418	6 402
Frais postaux et impression	3 077	1 654
Frais de déplacement et représentation	2 607	3 773
Publicité et promotion	1 828	---
Télécommunications	2 139	2 035
Taxes	1 945	1 461
Cotisations et abonnements	8 942	9 850
Intérêts et frais bancaires	9 591	18 712
Assemblée générale annuelle	3 611	5 272
Conseil d'administration	8 809	3 257
	203 240 $	185 916 $
ANNEXE 2 – DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Honoraires de gestion	15 307 $	16 261 $
Honoraires du président	---	16 332
Salaires et charges sociales	14 937	---
Émission de permis	2 477	3 653
Frais de bureau	2 186	1 553
Honoraires professionnels	4 754	4 925
Divers	---	1 232
	39 661 $	43 956 $
ANNEXE 3 – DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Honoraires de gestion	2 126 $	723 $
Honoraires du président	5 476	12 249
Salaires et charges sociales	14 937	---
Honoraires professionnels	---	650
Frais de bureau	303	421
Frais de conférence	1 943	---
	24 785 $	14 043 $

	2018	2017
ANNEXE 4 – INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Honoraires de gestion	**8 015 $**	**3 866 $**
Honoraires du président	**---**	**12 249**
Salaires et charges sociales	**9 958**	**---**
Frais de bureau	**1 144**	**369**
Honoraires du comité	**5 100**	**5 513**
Formation	**---**	**462**
Frais de déplacement et représentation	**3 491**	**1 803**
Frais postaux et messagerie	**2 123**	**1 732**
Divers	**685**	**1 167**
	30 516 $	**27 161 $**
ANNEXE 5 – SYNDIC		
Honoraires de gestion	**2 509 $**	**1 987 $**
Honoraires professionnels	**22 121**	**11 552**
Frais de déplacement et représentation	**---**	**278**
Frais de formation	**1 447**	**---**
Frais postaux et messagerie	**747**	**6**
Frais de bureau	**358**	**190**
Divers	**535**	**1 564**
	27 717 $	**15 577 $**
ANNEXE 6 – COMMUNICATIONS – PUBLICATIONS		
Honoraires de gestion	**1 467 $**	**6 902 $**
Honoraire du président	**5 476**	**4 083**
Salaires et charges sociales	**9 958**	**---**
Frais de bureau	**209**	**659**
Publication et internet	**5 437**	**1 460**
Répertoire des membres	**---**	**8 131**
	22 547 $	**21 235 $**

MÉNARD NADEAU CPA INC.

Ordre des techniciens et
techniciennes dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837
Télécopieur : 514 844-7556
Courriel : info@ottdq.com